McGill | Faculté de médecine et des sciences de la santé

CADRE DE RÉFÉRENCE

COMITÉ DES CANDIDATURES
DU CONSEIL DE LA FACULTÉ

Mandat

Le Comité des candidatures est un comité permanent du Conseil de la Faculté ayant pour but principal de recommander des candidatures pour les comités au doyen de la Faculté de médecine et des sciences de la santé, à la demande de ce dernier.

Rôles et responsabilités

Les rôles et responsabilités du Comité des candidatures sont les suivants :

1. Recommander des candidatures afin de pourvoir les postes vacants au sein des comités.
2. Assurer la révision régulière d'une liste actualisée de membres du corps professoral à partir de laquelle seront sélectionnées les candidatures potentielles aux comités.
3. Veiller à ce que les postes vacants au sein des comités soient pourvus de manière équitable, en favorisant une large participation des membres du corps professoral.
4. S'il y a lieu, le comité considérera l'expertise ou le profil spécifique des candidats potentiels parmi les critères de sélection.
5. Mettre au point un mécanisme de suivi de la participation (ou du refus de participer) aux comités.
6. Préparer un rapport annuel sur la sélection des candidats.
7. Périodiquement et à sa discrétion, recommander au doyen tout changement nécessaire au cadre de référence ou au fonctionnement du Comité des candidatures.

Structure hiérarchique

Le Comité des candidatures fait rapport au doyen de la Faculté de médecine et des sciences de la santé. Le président du Comité des candidatures est élu par les membres de ce dernier pour un mandat de deux ans.

Membres

Le Comité doit être composé de membres élus et désignés du Conseil de la Faculté. Le Comité doit compter au moins un représentant du Campus Outaouais.

Membres élus

- Cinq (5) membres élus du Conseil de la Faculté

Membres désignés

- Quatre (4) membres désignés par le doyen (dont, obligatoirement : 1 clinicien, 1 membre d'une profession de la santé, 1 membre d'un département de sciences fondamentales et 1 étudiant)

Durée du mandat

Tous les membres élus : 3 ans.

Tous les membres désignés : 2 ans.

Le doyen peut autoriser le renouvellement du mandat de membres du Comité des candidatures lorsque cela est jugé approprié.

Déroulement des réunions

Fréquence et structure des réunions

Le Comité se réunit au moins une fois par an à l'automne et sur convocation du président. Les réunions peuvent se dérouler par voie électronique, par courriel, selon les besoins.

Procès-verbaux et rapports

Des procès-verbaux ou des notes de toutes les réunions sont rédigés. Ces documents sont confidentiels et conservés par le président. Le président fournit un bref rapport annuel écrit au doyen, qui est ensuite présenté à une réunion du Conseil de la Faculté chaque printemps.

Quorum

Il est attendu des membres qu'ils assistent ou participent à toutes les réunions en personne, par courriel ou par téléconférence. Le quorum est établi à 50 % + 1 des membres votants.

Historique :	
Approbation : Conseil de la Faculté :	18 octobre 2016
Révision :	15 avril 2021
Approbation : Conseil de la Faculté :	18 mai 2021